MAIRIE VILLENNES-SUR-SEINE
16 MAI 2017
Destinataire :

COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°033/2017

DATE DE CONVOCATION : 05 mai 2017	
DATE D'AFFICHAGE : 05 mai 2017	
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
EN EXERCICE	29
PRESENTS	24
VOTANTS	28

Affiché en Mairie le 15 mai 2017

L'an deux mille dix sept
Le 11 mai à 20 heures 15
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :
Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Valérie THOMASSEN, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Hubert WEYDERT, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE, Katia LEFEUVRE
Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente : Marie DUPUICH

Ont donné pouvoir : Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ
Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES
Marcel DJOURNO à Alain ADICEOM
Laurent MAGLIA à Pierre-François DEGAND

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DEBAT SUR LE PADD

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12,

VU la délibération n° CC_2016_04_14_22 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 définissant les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

VU la délibération n° CC_2016_04_14_23 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation avec la population,

VU la présentation des grandes orientations du projet de PADD lors de la conférence intercommunale des Maires en date du 2 mars 2017,

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) lors du conseil communautaire du 23 mars 2017,

VU la présentation des orientations générales du PADD envisagées telle que transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal et formalisée dans le document ci annexé,

CONSIDERANT que le débat en conseil communautaire sur les orientations générales du PADD a notamment porté sur les points rappelés en annexe,
~~~~~~~~~~

CONSIDERANT que les orientations du PADD peuvent évoluer pour prendre en compte, notamment, les résultats du débat ainsi que de la concertation avec la population,

CONSIDERANT la qualité du cadre de vie, du patrimoine naturel, architectural, culturel de la commune de Villennes-sur-Seine,

Entendu l'ouverture du débat par Monsieur le Maire invitant les membres du conseil municipal à débattre sur les orientations générales du PADD du PLUi envisagées.

Après en avoir délibéré à 24 voix « pour » et 4 abstentions : Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Laurent MAGLIA), Christine ASHWORTH et Katia LEFEUVRE.

PREND ACTE de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'ouverture du débat au sein du conseil municipal qui ont permis aux conseillers de discuter utilement sur les orientations du PADD envisagées.

SOUHAITE que le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui va présider à l'aménagement territorial de la Communauté Urbaine respecte et valorise le patrimoine historique, culturel et naturel de Villennes, pour protéger et renforcer l'identité villennoise, dans un équilibre harmonieux et durable de son territoire.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE,
Le 12 mai 2017

Le Maire,

Michel PONS